

Image not found or type unknown



Droit du syndicat vie privée

Par **Marine3375**, le **23/04/2020 à 10:43**

Bonjour

La présidente du syndic à donner mon mail à un voisin sans mon autorisation.

En a t elle le droit ?

Merci

Marine

Par **janus2fr**, le **23/04/2020 à 10:50**

Bonjour,

Président de syndic est un poste qui n'existe pas !!!

Il existe le syndic et le président du conseil syndical, 2 personnes bien différentes...

Par **Visiteur**, le **23/04/2020 à 11:06**

Bonjour

Cela dépend du contexte et vous n'en dites rien...

Par **Marine3375**, le **23/04/2020 à 11:08**

Ben justement c est parce qu elle n est pas du tout aimable avec moi....

Il me semble que c est la présidente du conseil syndical.

Par **youris**, le **23/04/2020** à **11:22**

bonjour,

comme copropriétaire, vous devez savoir si le destinataire du mail est ou pas président du conseil syndical.

le courriel possède le même statut juridique qu'un courrier et est protégé par le principe fondamental du secret de la correspondance mais la pratique quotidienne des utilisateurs de messagerie ne respect pas ce principe, en particulier par l'utilisation de la procédure de transfert que nous utilisons tous, créant par là un usage.

tant que courriel ne contient que des données strictement professionnelles, non confidentielles, le transfert pourra faire l'objet d'une tolérance.

si ce mail concerne la copropriété, ce n'est pas forcément condamnable.

salutations